



Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction  
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
 les cartes de bruit stratégiques  
 - Echéance 2017 -

Article R572-1 et suivants du code l'environnement

**CARTE DE BRUIT  
 STRATEGIQUE**

**A 35**

Sud - feuille 6

Carte de type C

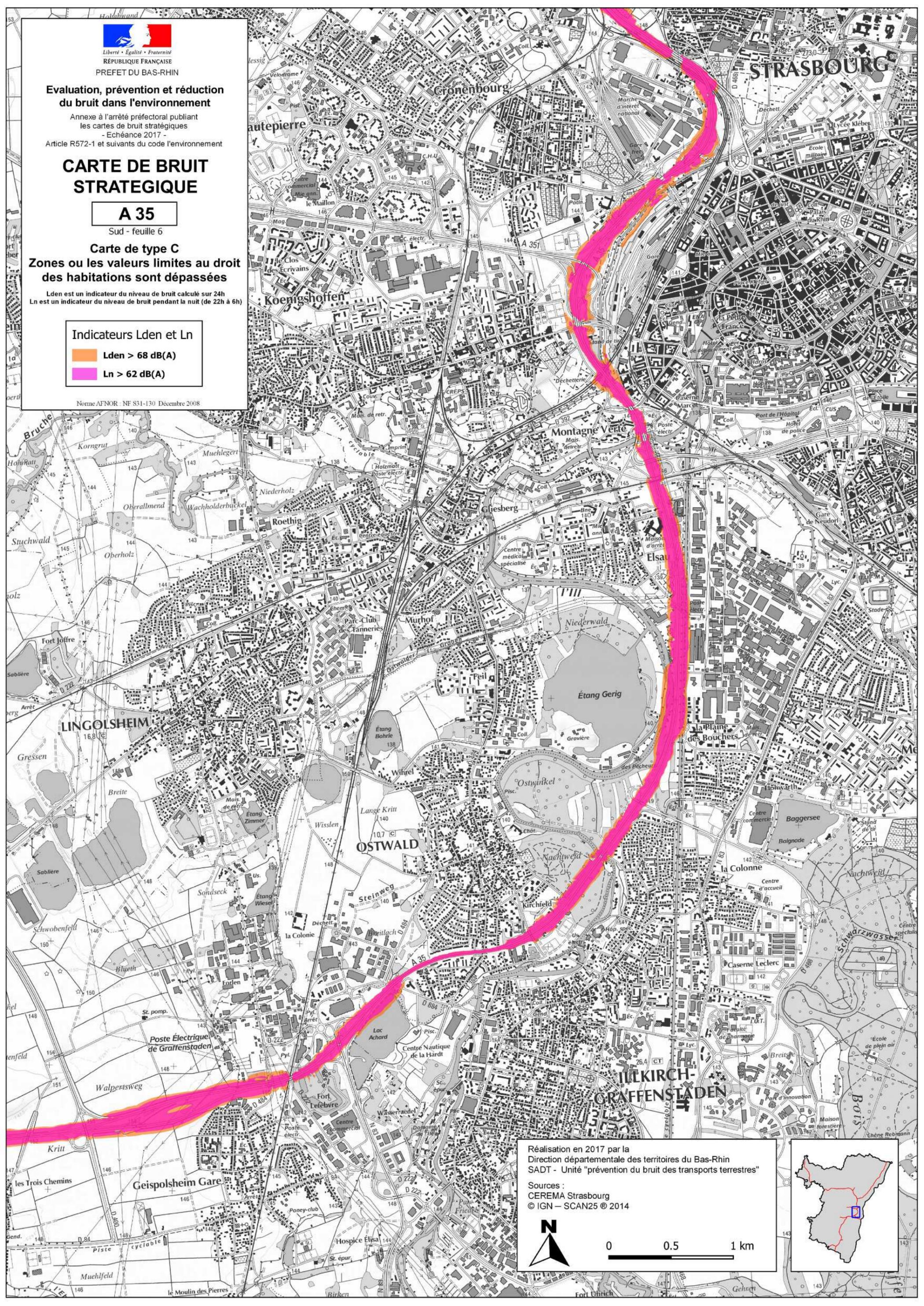
**Zones où les valeurs limites au droit  
 des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden et Ln

-  Lden > 68 dB(A)
-  Ln > 62 dB(A)

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la  
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin  
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :  
 CEREMA Strasbourg  
 © IGN - SCAN25 © 2014

